

Chapitre 4

Intervention de l'Etat dans la formation des prix

L'Etat peut intervenir sur un marché particulier pour fixer le prix d'un bien ou service. Il peut fixer un **prix plafond** ou un **prix plancher**.

- l'Etat fixe un prix plafond c'est-à-dire un prix maximum ce qui interdit de vendre plus cher.
- l'Etat fixe un prix plancher c'est à dire un prix minimum ce qui interdit de vendre moins cher.

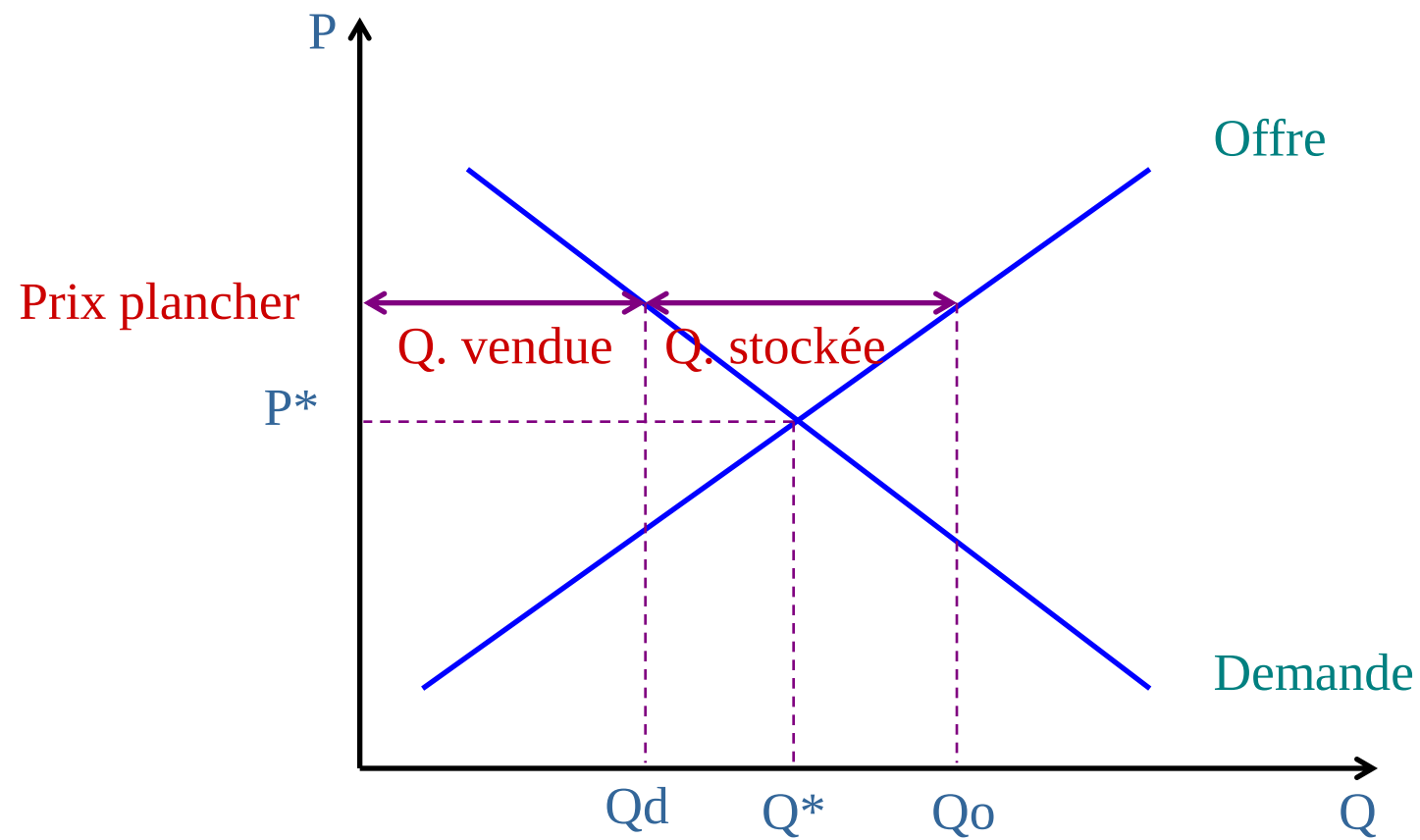
Objectif



Objectif



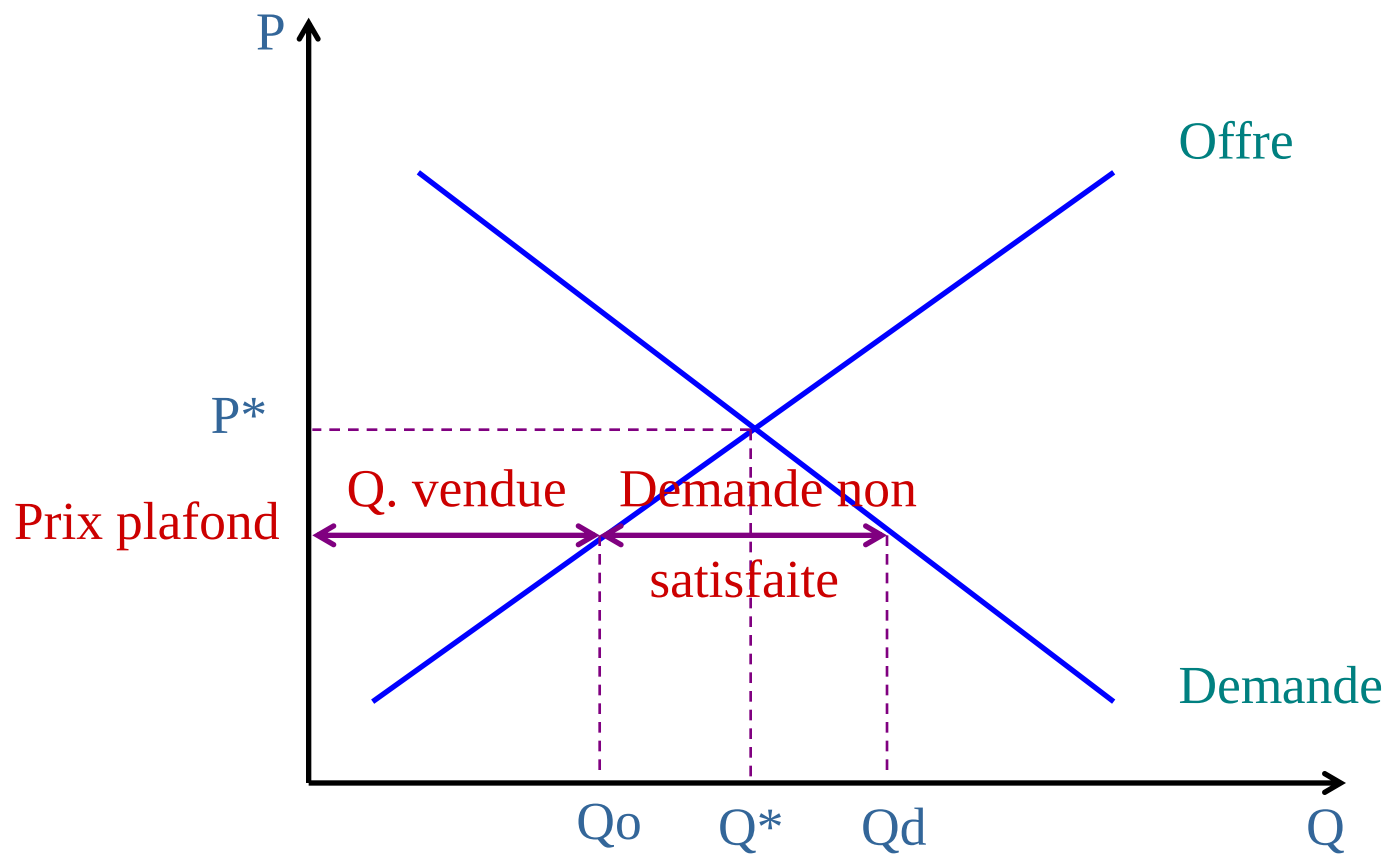
La fixation d'un prix plancher



Les prix planchers conduisent les producteurs à offrir une quantité supérieure à celle qui résulterait du jeu du marché.

Dans ce cas, seule une partie des quantités des biens sera écoulee puisque la demande est faible. Le reste est stocké et sera vendu ultérieurement lorsque l'offre diminuera.

La fixation d'un prix plafond



Les prix plafonds ont pour objectif de se prémunir des hausses générales de prix pour protéger le pouvoir d'achat des consommateurs pour des biens de première nécessité (pain, lait, farine).

Dans ce cas, les quantités offertes sont moins importantes que celles proposées dans le cadre du libre jeu du marché.